

EPU 19, 5 mai, 2014

Intervention du Canada

République de Guinée équatoriale

Question

Le Canada note la réforme de la Constitution, approuvée en 2012, qui renforce le mécanisme institutionnel pour la protection des droits de la personne en établissant l'Office de l'ombudsman. Le Canada aimerait savoir comment la Guinée équatoriale entend s'assurer que le fonctionnement de l'Office respecte les Principes de Paris et soit complètement indépendant du pouvoir exécutif.

Recommandations

Le Canada recommande que le gouvernement de la République de Guinée équatoriale:

1. Garantisse le droit à la liberté d'association par la mise en place d'un espace politique ouvert permettant à tous les citoyens d'exercer ce droit sans interférence.
2. Mette en application la loi 6/2006 prévenant et punissant la torture et traduise en justice ceux qui sont soupçonnés d'implication dans ce type de crime, incluant les membres des forces de l'ordre.
3. Élimine la discrimination à l'égard des femmes en matière de mariage en prohibant la polygamie, en éliminant la pratique des mariages d'enfants, précoces et forcés et en assurant des droits de succession égaux entre les hommes et les femmes.

Observations (si le temps le permet):

Le Canada observe que les médias et la presse, en Guinée équatoriale, sont assujettis à l'emprise gouvernementale et s'inquiète particulièrement du harcèlement et des arrestations dont sont victimes les journalistes dans ce pays. La population de la Guinée équatoriale bénéficierait grandement d'une plus grande ouverture en termes de droit à la liberté d'expression.

Le Canada remarque également le besoin pressant du pays en termes de réforme du système judiciaire en général afin de renforcer la protection des droits de la personne.